

Délibération du Conseil Municipal**D.2022- 95****ACTE : 3-2-1****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt-deux et le 07 décembre à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE,
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME BASSO-GUICHARD A MME DENIS.

Excusé / Absent : MRS BAÏADA, BADOE MMES BOUCIER, NEGRE

Secrétaire : MARIE GAUCHET

Date de la convocation : 01/12/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 11

❖ **OBJET : VENTE DES PARCELLES G 1324, 1327, 1329, 1330, 1335, 1337, 1341 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Vu le plan d'arpentage dressé par la géomètre Fionna BENNI le 30 septembre 2022,

Vu la proposition d'achat reçue du Conseil Départemental le 17 Novembre 2022,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition faite par le Conseil Départemental d'acquérir le gymnase utilisé, entre autres, par le Collège de Lauzerte, afin d'y réaliser des travaux de mise aux normes et de sécurisation.

Monsieur le Maire souhaite, pour permettre au collège d'utiliser cet espace dans les meilleures conditions, que les travaux puissent être réalisés dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire rappelle le montant de 70 000 € proposé par le Conseil Départemental, pour l'acquisition du gymnase, du sol de la salle des fêtes, du terrain de basket et des abords immédiats de ces équipements, cet ensemble se retrouvant aujourd'hui situé sur les parcelles suivantes :

Section **G N° 1324, 1327, 1329, 1330, 1335, 1337, 1341.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de vendre les parcelles Section **G N° 1324, 1327, 1329, 1330, 1335, 1337, 1341** au Conseil Départemental pour la somme de 70 000 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** : de vendre les parcelles Section **G N° 1324, 1327, 1329, 1330, 1335, 1337, 1341** au Conseil Départemental pour la somme de 70 000 € ;
- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à cette vente ;
- **CHARGE** : M. le Maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
François LE MOING